

Le 14 mars 1988, après la deuxième lecture, le projet de loi C-82 a été renvoyé à un comité législatif de la Chambre des communes présidé par le député Keith Penner. En dépit des critiques formulées au moment de l'étude en comité, le projet de loi a été renvoyé à la Chambre après que quelques amendements mineurs seulement y eurent été apportés. Il a ensuite été adopté en troisième lecture et renvoyé au Sénat où le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles en a fait l'étude et l'a adopté, sans aucun amendement, le 8 septembre 1988. Le 13 septembre 1988, il recevait la sanction royale, et le 30 septembre 1989, la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* entrait en vigueur.

r
C
l

a
e
t

P
c
d
f
c

q
l
l

d
u
t
l
s
d

q
r